



*Syndicat Mixte Portuaire
Estuaire Royan Océan La Palmyre*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DU PORT (C.L.U.P.P.)

PORT DE ROYAN

PRÉREQUIS (art.5314-19 du Code des Transports) : l'**usager souhaitant s'inscrire doit être titulaire d'un titre d'occupation délivré par le gestionnaire du port d'une durée supérieure à 6 mois.**

NOM : **Prénom :**

Nom du bateau :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Portable :

Adresse électronique :

☐ Je confirme être détenteur d'un titre d'occupation d'un poste d'amarrage d'une durée supérieure à 6 mois, et **souhaite être membre du C.L.U.P.P. du Comité Local des Usagers Permanents du port de Royan**

Sans retour de ce formulaire auprès de la Capitainerie, le titulaire ne sera pas inscrit au C.L.U.P.P.

En cas d'inscription, une confirmation de réception lui sera transmise.

J'autorise le Syndicat mixte à transmettre mon adresse courriel :

- ☐ Aux représentants du C.L.U.P.P. siégeant au Conseil portuaire,
☐ Aux différentes associations de pêche/loisirs – plaisance des ports de plaisance de Royan et La Palmyre

(Cochez la (les) réponse(s) souhaitée(s))

A....., le

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception :

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), l'utilisateur est en droit :

- De prendre connaissance, mettre à jour, modifier ou demander la suppression des données le concernant,
- De demander au responsable de traitement, de s'opposer ou de suspendre le traitement sur ses données lorsqu'il y a un litige sur le traitement ou les données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, l'utilisateur peut contacter la Capitainerie du port de Royan par courriel (direction@port-royan.com) ou téléphone (05.46.38.72.22).

Si l'utilisateur estime, après nous avoir contactés, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut alors adresser une réclamation à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).